



Synthèse des observations du public prises en compte

Projet d'arrêté relatif aux modalités d'analyse, d'étiquetage et aux conditions de détention des appareils contenant des PCB

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 19 septembre 2013 au 11 octobre 2013 inclus. Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, neuf observations ont été déposées. Neuf répondants ont déposé des observations qui portent sur les points suivants :

- Avis généraux sur la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens : le projet de texte porte certes sur un perturbateur endocrinien mais n'aborde pas la stratégie nationale sur les PE ;
- Demandes de précisions : trois répondants ont exprimé respectivement leurs interrogations sur les termes « susceptibles d'être pollués », sur l'obligation d'une filière spécifique des eaux d'incendie lorsque l'appareil contenant des PCB n'est pas touché par l'incendie et sur le cas des vieux transformateurs qui ne fonctionnent plus. Un répondant exprime le souhait général de textes législatifs plus clairs ;
- La période transitoire et les contrôles : un répondant s'interroge sur la période transitoire en termes de protection de l'environnement et sur les services qui réaliseront les contrôles ;
- Mise en œuvre du texte : un répondant exprime l'incapacité pour certains détenteurs de mettre en œuvre trois articles du texte lié au prélèvement, à l'étiquetage du local ainsi qu'à la mise en place de système de protection incendie.

Aucune observation n'a été prise en compte.